

**Allocution de S. E. M. Jean Ping, Président de la 59<sup>ème</sup> session de  
l'Assemblée générale des Nations Unies**

**Au Deuxième Sommet du Sud du G77 et la Chine**

**(Doha, 15-16 juin 2005)**

Altesse Cheick Hamad Bin Khalifa Al Thani, Emir de l' Etat du Qatar,  
Honorable Paterson, Premier Ministre de la Jamaïque et Président du Groupe des 77 et la  
Chine,  
Majestés,  
Madame et Messieurs les Chefs d' Etat et de Gouvernement,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de prendre part à ce Deuxième Sommet du Sud du G77+ la Chine. Permettez-moi tout d'abord de remercier Son Altesse l'Emir de l' Etat du Qatar, le Gouvernement et le peuple du Qatar pour l'hospitalité et les nombreuses marques d'attention dont nous faisons tous l'objet depuis notre arrivée ici à Doha.

Permettez-moi également de féliciter les autorités du Qatar, qui n'ont cessé de jouer un rôle important pour la promotion d'un commerce mondial plus équitable, notamment dans le cadre du cycle des négociations commerciales de Doha.

Je tiens enfin à saluer solennellement l'énorme contribution du G77+la Chine à l'effort de la communauté internationale pour le développement, mené notamment sous les auspices de l'ONU dans son ensemble.

Le G77 représentent aujourd'hui une indispensable force d'action, de propositions et d'équilibre des forces dans le système des Nations, contribuant ainsi à assumer avec rigueur une part importante de la conscience mondiale face aux grands enjeux de notre temps.

Majestés,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

A la veille de l'importante Réunion de haut niveau des Chefs d'Etats et de gouvernement, qui doit se tenir à New York en septembre 2005, il était indiqué que le G77 se retrouve aujourd'hui, pour réaffirmer notre attachement commun au renforcement d'un multilatéralisme plus efficace et plus solidaire à travers notamment la promotion de la coopération Sud-Sud, comme l'a si justement souligné Son Altesse l'Emir de l' Etat du Qatar.

Le Forum de haut niveau sur le Commerce et l'Investissement tenu en décembre 2004, ici-même à Doha, a d'ailleurs réaffirmé, fort à propos, l'importance de la coopération Sud-Sud dans le renforcement des capacités de négociation des pays en développement et la nécessité de faire avancer l'intégration régionale et les échanges commerciaux interrégionaux.

Dans un contexte international marqué par l'apparition de nombreuses menaces et de nouveaux défis, et au moment où nations et institutions s'investissent dans la promotion du développement, il est important que la coopération Sud-Sud s'inscrive pleinement dans la diversité des opportunités disponibles.

Toutes les conditions me semblent désormais réunies pour débarrasser un grand nombre de pays des énormes poches de pauvreté qui les affectent et satisfaire la diversité des besoins des pays en développement, notamment ceux du continent africain.

A cet effet, à la faveur de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005, de nombreuses initiatives pratiques de certains gouvernements ou d'experts proposent de prendre à bras-le-corps l'épineux problème du développement. Je pense en particulier à la récente mesure des Ministres des Finances du G8 visant à réduire totalement la dette de 18 pays pauvres.

Je pense aussi à ces autres mesures concrètes telles que l'accroissement de l'aide publique au développement pour atteindre l'objectif de 0.7%, la mise en place de mesures commerciales plus équitables. Il faut se féliciter également des initiatives visant à dégager des sources innovantes de financement du développement, comme la création d'une facilité de financement internationale du développement, auxquelles les gouvernements de la France et de la Grande Bretagne, en particulier, accordent une grande importance.

Je pense enfin et surtout au processus actuel de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU, en raison de son caractère universel, peut en effet être le cadre de réalisation idéal et d'harmonisation des politiques de lutte contre la pauvreté et le sous-développement dans la mesure où la double mission que sa Charte lui a assignée depuis sa création vise à « *préserver les générations futures du fléau de la guerre* » et à « *favoriser le progrès économique et social de tous les peuples par le moyen de la coopération internationale* ».

Altesses, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, à la suite notamment de la parution en mars 2005 du rapport du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, intitulé *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et droits de l'homme pour tous*, j'ai engagé, en tant que Président de l'Assemblée générale et assisté de mes facilitateurs, des consultations intensives, sur la base de ce rapport, avec les Etats membres en vue d'élaborer un projet de document de réforme que nous soumettrons à l'appréciation des Chefs d'Etats et de gouvernement lors du Sommet de septembre.

Centrées autour de quatre grands groupes de questions, à savoir le développement, la sécurité collective, l'Etat de droit et les droits de l'homme, la réforme institutionnelle de l'ONU, ces consultations m'ont permis de rédiger un premier document tenant compte, dans toute la mesure du possible, des préoccupations des Etats membres que j'ai soumis à l'Assemblée générale le 3 juin dernier.

Dans son ossature générale, le document est fondé sur la reconnaissance de l'interdépendance et du lien étroit entre les trois piliers que sont le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, et sur la nécessité de renforcer les Nations Unies pour en faire un socle solide et un outil efficace pour l'édification d'un système multilatéral pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

Le projet de document endosse aussi l'idée selon laquelle nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant confronté à des menaces et des défis globaux qui exigent de la part des Etats membres et de la communauté internationale dans son ensemble une action concertée et solidaire. Ce document se présente avant tout comme un condensé de décisions, d'engagements, de résolutions et de recommandations concrètes.

Les questions liées au développement, qui nous intéressent ici tout particulièrement dans le cadre de ces assises, occupent dans ce document une place de choix. En effet, il y est souligné qu'en tant que pilier fondamental de la prospérité des sociétés dans un environnement sain et protégé, le développement relève d'abord de la responsabilité de chaque Etat, mais passe aussi par un partenariat dynamique à tous les niveaux.

Le document invite les Etats membres à mettre en œuvre, selon un échéancier précis, les engagements qu'ils ont pris dans le cadre des grandes conférences et sommets organisés sous l'égide des Nations Unies et qui ont permis de formuler l'agenda international pour le développement, tel que réaffirmé par le Consensus de Monterrey, en mettant un accent tout particulier sur la nécessité de réaliser l'ensemble des huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

A cet égard, les questions relatives notamment au financement du développement, à la viabilité de l'environnement et des ressources naturelles en vue d'un développement durable, à la promotion de l'égalité des sexes, à la lutte contre le VIH/Sida et autres pandémies, ou encore à la situation particulière de l'Afrique et de pays d'autres régions présentant des besoins spécifiques ont fait l'objet d'un traitement détaillé.

L'accent est aussi mis sur la nécessité de combiner investissements privés étrangers, aide publique au développement, des échanges commerciaux plus favorables à l'annulation de la dette. Bien sûr, ces mesures devront être appuyées, au plan national, par la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'exclusion sociale.

Dans la partie consacrée à la paix et la sécurité, le document s'organise en une triple articulation. Il met d'abord l'accent sur les différentes catégories de menaces et de défis de l'heure. Il souligne ensuite l'interdépendance étroite de ces menaces et défis. Enfin, il insiste sur la nécessité de mener une action collective, conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, pour y faire face.

Cette partie aborde aussi les questions relatives au règlement pacifique des différends, au maintien et à la consolidation de la paix, à l'usage de la force, au désarmement et à la non-prolifération, à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et à la criminalité transnationale.

Pour ce qui est des droits de l'homme et à l'Etat de droit, le projet de document soutient qu'il s'agit là de valeurs essentielles et qu'aucune action en faveur de la sécurité ou du développement ne peut porter de fruits si elle ne se fonde pas sur le respect de la dignité humaine.

Par ailleurs, il y est souligné que ces droits sont indivisibles, qu'il s'agisse des droits politiques, civils, culturels, économiques, sociaux, y compris le droit au développement, et leur jouissance doit être garantie à tout individu, surtout aux plus vulnérables.

Dans ce domaine, nos dirigeants auront notamment à se prononcer sur des questions telles que la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie, la lutte contre l'impunité, la culture de la paix et sur le point concernant la « responsabilité de protéger ».

Sur cette dernière question en particulier, les décisions que pourraient prendre nos dirigeants devraient permettre, à l'avenir, de mieux faire face à des cas aussi graves que le génocide, le crime de guerre, le nettoyage ethnique, ou le crime contre l'humanité.

Enfin, la dernière partie du document est consacrée au renforcement des principaux organes de l'ONU et à l'amélioration de la cohésion de l'ensemble du système.

Si les mesures visant la revitalisation de l'Assemblée générale, le renforcement du rôle de l'ECOSOC, en tant qu'organe principal de coordination des politiques pour le développement économique et social, un fonctionnement plus efficace du Secrétariat apparaissent de façon détaillée, le document prie les Etats membres de s'attacher aussi à une réforme du Conseil de sécurité pour qu'il soit plus représentatif, afin d'accroître la légitimité de ses décisions et son efficacité.

Je voudrais souligner enfin que c'est ce document, relevant de ma responsabilité, que les Etats membres considèrent comme la nouvelle base de travail à partir de laquelle nous allons désormais mener toutes les consultations futures qui reprendront dès le 21 juin prochain à New York.

Au terme de cette nouvelle série de consultations, je présenterai, à la mi-juillet, un projet de document révisé qui pourrait, je l'espère, faire l'objet du plus large consensus possible de manière à être présenté aux Chefs d'Etats et de gouvernement pour adoption en septembre prochain. Nous bénéficions aujourd'hui de conditions idoines pour atteindre tous les OMD et réaliser une réforme effective de l'ONU.

Il appartient désormais aux Etats membres d'œuvrer de concert pour harmoniser leurs vues, en ayant à l'esprit une exigence majeure, celle de soumettre à nos dirigeants, et en temps opportun, un document d'ensemble dégageant leur ferme volonté politique d'édifier un monde meilleur, plus libre, plus solidaire et plus juste. A cet effet, nous sollicitons l'appui de tous les Chefs d' Etats et de gouvernement du Groupe des 77 et la Chine.

Je me réjouis d'ores et déjà que la Déclaration du présent Sommet affirme son attachement à la nécessité de réformer l'ONU, notre maison commune, à une période cruciale de son histoire, afin de la rendre mieux à même de relever les nombreux défis du siècle.

Les conclusions de la présente rencontre apporteront, j'en suis convaincu, une contribution inestimable à l'avènement d'une coopération multilatérale plus solidaire au sein de la grande aventure humaine que représente l'action des Nations Unies en faveur du bien être des peuples.

Je vous remercie.